

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille douze, le 09 octobre à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :  
2 octobre 2012

Conseillers en exercice :	26
Présents :	21
Procuration :	2
Votes :	23

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2012

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, DELABRE Eric, AMAT Bruno NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, BOUCHET Aurélien.

MARCEL David a donné procuration à MISTRAL Christiane, LESCOT Vincent a donné procuration à TROUSSEL Marc.

### Absents excusés :

MIGNOT Brigitte, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires financières

### 1.1. Modification des critères d'attribution des subventions pour les opérations de rénovation de façades (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis novembre 2003, la Commune a délibéré afin de fixer les aides qui sont attribuées pour l'opération façades et la restauration du centre ancien.

Il est apparu que pour un même montant de travaux, le critère de surface maximale pouvait avoir des incidences sur le montant des subventions et être la cause de certaines inégalités de traitement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la référence à une superficie maximale de 120m<sup>2</sup> et de lui substituer un plafonnement du montant de la subvention.

Ainsi les travaux de rénovation de façades seront éligibles à une subvention correspondant à 50%, voire à 60% selon la localisation du bâtiment concerné, du montant des travaux dans la limite d'un montant maximum de subvention de 4 500,00 € TTC.

Par ailleurs, il est également proposé de plafonner la subvention versée pour la peinture des volets et portails.

Celle-ci correspond à 50% des sommes engagées sans pouvoir excéder 375 € TTC en cas de réalisation par un artisan, et 7€ TTC par m<sup>2</sup> en cas d'achat de peinture et de réalisation par le propriétaire. Cette aide aux travaux de peinture est conditionnée à la

validation par l'Architecte Conseil de la couleur choisie parmi celles retenues par la collectivité soit :

- Vert olive
- Bordeaux
- Gris taupe

L'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

## **1.2. Budget Principal : Modification des inscriptions budgétaires pour le versement des subventions de rénovations de façades (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Suite à une remarque des services du Trésor, il convient d'imputer les subventions versées aux propriétaires effectuant des travaux de rénovation de façades à la section d'investissement au compte 20422. Ces subventions sont amortissables et il convient que le Conseil Municipal détermine la durée d'amortissement de ces subventions. La durée généralement observée étant de 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des subventions de rénovation des façades à 5 ans.

## **2. Affaires administratives**

### **2.1. Modification du Tableau des Effectifs (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que comme suite aux évolutions du personnel, il y a lieu de rectifier le tableau des effectifs de la commune et d'approuver le nouveau tableau entérinant les évolutions suivantes :

- Modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 12h00 à 19h30
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 7h30
- Changement de dénomination du grade de Rédacteur Principal en Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 24h30
- Création d'un poste d'ETAPS Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'ASVP à temps non complet de 8h00

L'ensemble des modifications ainsi apportées sont transcrites dans le tableau ci-après que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Cat	Grade	Nb de postes	Nature Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée (en heures)	Pourvu	Non Pourvu
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
C	Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	35	1	
C	Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	35	1	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	TC	35	1	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC	35	1	1
B	Rédacteur	1	TC	35		1
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC	35	2	
A	Attaché	1	TC	35		1
A	Attaché principal	1	TC	35	1	
A	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1	TC	35		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
C	Adjoint technique de 2ème classe	14	TC	35	12	2
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	30	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	31,23	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	21,67		1
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	29	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	23,5	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	27,3	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	24,5		1
C	Adjoint technique de 1ère classe	4	TC	35	2	2
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe	2	TC	35	2	
C	Agent de maîtrise	1	TC	35		1
C	Agent de maîtrise principal	1	TC	35	1	
B	Technicien principal 2ème classe	1	TC	35		1
A	Ingénieur Territorial	1	TC	35	1	
<b>FILIERE SOCIAL</b>						
C	Agent social de 1ère classe	1	TC	35	1	
C	ATSEM 1ère classe	1	TC	35	1	
C	ATSEM Principal 2ème classe	1	TC	35		1
C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	2	TC	35		2
B	Educateur de jeunes enfants	1	TC	35	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
B	ETAPS	1	TC	35	1	
B	ETAPS Principal 2ème classe	1	TC	35		1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>						
C	ASVP	1	TNC	8	1	
C	Brigadier	1	TC	35	1	
C	Brigadier chef principal	1	TC	35	1	
C	Chef de Police Municipale	1	TC	35	1	
<b>BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS</b>						
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00		1
C	Adjoint technique	1	TNC	24,50	1	
C	Adjoint technique	1	TNC	21,67	1	
C	Adjoint technique	1	TNC	19,30	1	
C	Adjoint technique	1	TNC	7,30	1	
<b>EMPLOIS AIDES</b>						
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00	1	

## **2.2. Participation de la collectivité aux contrats "complémentaire santé" des agents (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Monsieur le Maire expose au Conseil que le décret n°2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire des agents permet aux collectivités d'abonder les contrats santé des agents territoriaux.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

La commune d'Eyragues intervenant dans ce domaine depuis décembre 2008, il convient de prendre une délibération confirmant cet engagement au regard du nouveau régime dans les conditions et modalités actuellement en vigueur au sein de la Commune.

Le Conseil approuve cette disposition à l'unanimité.

## **2.3. Présentation du rapport d'activité de la crèche (D)**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le délégataire, la société Défi Crèche Cabriole a transmis le rapport d'activité annuel pour l'exercice 2011 du Multi-Accueil "La Cabriole".

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

## **2.4. Présentation du rapport d'activité du SICAS (D)**

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SICAS a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

## **2.5. Présentation du rapport d'activité de la CCRAD (D)**

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

## **2.6. Instauration d'une servitude de logement locatif pour les opérations de construction ou de rénovation à partir de quatre logements (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Au regard des obligations imposées à la Commune au titre de la réalisation de logements sociaux sur son territoire, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer sur le territoire communal une servitude de logement locatif imposant l'affectation au logement social d'un pourcentage d'au minimum 25% des logements réalisés en cas de réalisation d'un programme de construction ou de rénovation comportant au moins quatre logements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette disposition.

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Cession d'une parcelle de terrain communal impasse des cigales (D)**

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération pour confirmer la cession d'une parcelle communale d'environ 40 m<sup>2</sup> impasse des Cigales.

Le Conseil Municipal approuve cette cession au prix de 2.000 € net vendeur.

### **3.2. Avancement de travaux/projets (I)**

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous feront le point sur l'avancement de ces opérations.

#### **3.2.1. Restaurant scolaire**

#### **3.2.2. Chemin de Notre Dame**

#### **3.2.3. Route de Châteaurenard**

#### **3.2.4. Espace Michel**

#### **3.2.5. Renouvellement DSP Eau et Assainissement**

#### **3.2.6. Renouvellement DSP Crèche**

## **4. Divers**

*M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCRAD étudie les possibilités de prendre prochainement le relais de la DDTM pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.*

*M. le Maire informe également le Conseil Municipal sur l'organisation des manifestations liées à Marseille Provence 2013 sur le territoire du Nord-Alpilles et notamment sur l'organisation d'un bivouac sur la Commune à l'occasion de la Transhumance. Il demande aux Conseillers de réfléchir à des idées d'animation pouvant être organisées à cette occasion, une réunion sera organisée prochainement.*

*Madame Yvette POURTIER informe le Conseil Municipal sur l'avancement de l'étude en vue de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune.*

*Elle indique également que l'opération "Brioche" est en cours cette semaine et qu'à l'occasion des Virades de l'Espoir, une soirée sera organisé le 16/03/2013.*

*Elle rappelle également l'organisation de l'opération "Petit Déjeuner" et pour les personnes intéressées que la date d'inscription est fixée au 2 novembre.*

*Elle évoque également sa participation à l'assemblée générale de la SPA de Salon de Provence.*

*Elle fait état de la demande de subvention émanant de l'association "exclure l'exclusion" qui a prévu de se rendre en Inde à la rencontre des Intouchables et d'organiser des conférences au retour en France. Il est proposé d'accorder une subvention de 250 € à cette association.*

*Cette demande est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.*

*Madame Yvette POURTIER évoque la réunion des correspondants défense qui s'est tenue à Vitrolles.*

*Madame Christiane MISTRAL indique que l'opération Commerce en fête est lancée et que 11 commerces eyraguais participent.*

*Monsieur Pierre PANCIN informe que le Téléthon se tiendra le 8 décembre et, par ailleurs, il invite les membres du Conseil Municipal à visiter l'exposition organisée par l'association Témoignage et Patrimoine à compter du 12 octobre consacrée à la Corne d'Or.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES